



PREFET D'EURE ET LOIR

**Direction départementale
de la cohésion sociale et de la
protection des populations
d'Eure et Loir**

A l'attention des professionnels concernés

**Service Qualité et Sécurité des
Aliments**

15 place de la République
CS 70527
28019 CHARTRES Cedex

Dossier suivi par : Johanna Samain

Mél : ddcspp-sv@eure-et-loir.gouv.fr

Réf : JS

Tél. : 02 37 20 51 45
Fax : 02 37 36 60 88

Objet : **URGENT – MESSAGE D'ALERTE**
Alerte 2014/1042

Chartres, le 25/03/2015

J'ai l'honneur de vous informer de la présence éventuelle sur le marché des produits suivants, susceptibles d'être dangereux pour la santé humaine dont la distribution complète sur le territoire français est inconnue et qui doivent faire l'objet d'un **retrait** dans les plus brefs délais.

En effet, l'établissement indiqué sur les bons de livraison et les étiquettes (**URBAN KRZYSZTOF – n° PL 28 120 501 WE**) est fermé depuis le 5/12/2013. A ce jour, les autorités polonaises ne peuvent pas identifier l'origine des produits (enquête en cours) :

Produit : Viande fraîche de poulet (poulets entiers, filets, cuisses, ...)

Nature de la non conformité / du risque :

- Arrêt de production le 5 décembre 2013 ;
- Retrait d'agrément le 13 août 2014.

Etablissement : URBAN KRZYSZTOF (13-300 N.M Lubawskie – Pologne)

N° d'identification vétérinaire : PL 28 120 501 WE

Conditionnement : congelé

Lot : tous les lots ayant une date de congélation après le 5 décembre 2013

D.L.U.O. : 2 ans (à partir de la date de congélation)

Si vous avez été destinataires des produits cités ci-dessus, je vous prie de bien vouloir nous en informer et nous transmettre **une liste complète des produits avec leur dénomination exacte, le type de conditionnement, la quantité, la date de conditionnement et/ou de fabrication, et la date de livraison, accompagnée des bons de livraison et si possible des copies d'étiquettes.**

Au cas où des produits auraient été commercialisés vers d'autres pays (états membres ou pays tiers), il conviendra de nous adresser le tableau joint en annexe, afin qu'une notification sur le réseau d'alerte européen (RASFF) puisse être réalisée. En fonction des informations fournies par les autorités polonaises des indications complémentaires (notamment sur le devenir des produits) vous seront communiquées.

Pour Le Directeur Départemental,
Le Chef de Service

Johanna Samain